

**AU/31/1.7.1/20231127/170**

**Objet** : Avenant au marché public de contrôle technique relatif aux travaux d'aménagement d'un poste de police municipale.

**Le Maire de MONTEUX,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération N°DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de MONTEUX délègue au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes les décisions sur les matières énumérées à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la décision municipale n° 20201202/89 du 2 décembre 2020 relative à la conclusion d'un marché public avec la société SOCOTEC CONSTRUCTION (84000 Avignon), dont l'objet est l'exécution d'une mission de contrôle technique, dans le cadre du projet d'aménagement d'un Poste de Police Municipale ;

VU la décision municipale n° 20210209/26 du 9 février 2021 relative à la conclusion d'un marché public avec la société DEKRA INDUSTRIAL (84320 Entraigues sur la Sorgue), dont l'objet est l'exécution d'une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, dans le cadre du projet d'aménagement d'un Poste de Police Municipale ;

VU la décision municipale n° 20230719/100 du 19 juillet 2023 relative à la signature d'un avenant au marché public conclu avec la société DEKRA, suite à la prolongation de la durée d'exécution des travaux ;

VU le code du travail, notamment son article R4226-14 relatif à l'obligation de vérification des installations électriques des lieux de travail, lors de leur mise en service, par un organisme accrédité ;

CONSIDERANT que cette obligation s'applique au nouveau poste de police municipale et qu'il apparaît opportun de confier cette mission à l'entreprise titulaire du marché de contrôle technique ;

VU le code de la commande publique, notamment ses articles L2194-1 et R2194-7,

**DECIDE**

**Article 1** : De signer l'avenant n° 1 au marché public conclu avec la société SOCOTEC CONSTRUCTION pour une mission de contrôle technique, dans le cadre du projet d'aménagement d'un Poste de Police Municipale :

- dont l'objet est l'exécution de la mission complémentaire de vérification initiale des installations électriques prévue au code du travail ;
- dont l'incidence financière s'élève à 640,00 euros HT, soit une augmentation de 20%.

**Article 2** : Le nouveau montant du marché public s'élève donc à 3 840 euros HT.

**Article 3** : Les crédits nécessaires au règlement de ces prestations seront inscrits aux budgets de la Commune.

MONTEUX, le 27 novembre 2023

**Acte Exécutoire**

Envoyé le : 4.12.2023

Publié le : 4.12.2023

**Christian GROS**  
  
**Maire de MONTEUX**

